

JE M'INFORME PANDÉMIE COVID-19



Communiqué AUX FAMILLES

19 juin 2020

Plan de déconfinement

Le plan de déconfinement annoncé par le gouvernement pour les CHSLD est maintenant amorcé. Nous sommes très heureux de voir que les résidents pourront revoir leur famille et leurs proches. Cependant, il y a des mesures de prévention et de contrôle des infections à suivre pour éviter un retour de la COVID-19 chez nos résidents et nos employés. Voici donc les informations s'appliquant pour tous nos CHSLD.

Processus d'autorisation de visite

Les visites sont autorisées et ouvertes aux familles, mais pour préparer votre venue, une rencontre doit être convenue entre vous et la coordonnatrice de site de votre CHSLD. Pour formuler votre demande, vous devez passer par des étapes de préparation. **Aucune personne ne pourra accéder à un établissement sans passer par ce processus.**

Il faudra **respecter la distanciation physique et le port des équipements de protection individuelle (ÉPI) en tout temps.** Les couvre-visages non médicaux sont maintenant permis. Si vous n'en avez pas, nous vous fournirons un masque de procédure en même temps que les autres équipements de protection individuelle obligatoires.

Nous devons prendre des précautions pour protéger les résidents et, pour cette raison, **vous ne pourrez pas circuler dans les aires communes** (salons, salles à manger, salle des loisirs, poste de garde, toilettes, etc.) **ou entre les étages.** Vous avez accès uniquement à la chambre du résident et devez emprunter le chemin le plus court pour vous y rendre. **Un seul visiteur à la fois sera accepté pour l'instant.** Si vous aidez votre parent lors des repas (aide à l'alimentation), il devra prendre son repas à la chambre.

Vous aurez à signer un **registre d'entrée/sortie dans l'établissement** et un **registre d'entrée/sortie de la chambre.**

Toutes ces mesures sont préventives pour aider à réduire au minimum les risques de retour du coronavirus et les outils nous permettront de nous aider à gérer la situation advenant un retour de la maladie.

La façon de procéder sera la même que celle que nous avons faite pour les proches aidants. Voici les étapes à suivre pour obtenir votre autorisation de visite :

Étape 1

- Vous devez aller chercher la **Trousse d'informations du proche aidant** sur notre site Web à : <https://groupesantearbec.com/trousse-proches-aidants/>
- Vous devez prendre connaissance de toute la documentation incluse.

Étape 2

- Vous devez ensuite suivre les formations,
- Puis, remplir le formulaire en ligne. Ce formulaire a été simplifié et est fait pour être rempli directement sur le site Web. Il nous est retourné automatiquement lorsque toutes les cases obligatoires sont remplies et que vous cliquez sur le bouton « Soumettre ».

Étape 3

- Nous analyserons les documents soumis chaque jour.

Étape 4

- Vous recevrez un courriel confirmant que nous acceptons votre retour en tant que proche aidant avec une date d'accès au CHSLD. **Vous devez attendre ce courriel avant de vous présenter.**

Étape 5

- Vous serez ensuite inscrit sur la liste des personnes autorisées à venir dans l'établissement concerné.

Nous traiterons toutes les demandes le plus rapidement possible pour éviter les attentes et vous permettre de reprendre votre place auprès de votre proche.

Si vous n'avez pas accès à l'internet, veuillez appeler la ligne INFO-FAMILLES au 514 820-7303 et demander qu'on vous envoie la trousse par messenger. Aucune personne ne pourra venir chercher cette trousse en établissement.

La pandémie de la COVID-19 n'est pas terminée! Il faut rester très prudents. Soyez avisés que si vous ne respectez pas les règles et directives précisées, vous pourriez vous voir retirer votre accès de visite ou de proche aidant. Il en va de la santé de nos résidents et de nos employés.

Concept de bulle

Le concept de bulle est un regroupement de personnes (maximum 10 à 12 personnes) qui est alors considéré comme une cellule de vie et dans laquelle il y a un assouplissement de certaines mesures, notamment celle de la distanciation physique.

Nous avons déjà formé des bulles et déterminé des groupes de résidents entre 8 à 12 personnes, 2 par micromilieu, soit 4 bulles par étage. Chaque bulle contient un nombre limité de résidents bien identifiés.

Le groupe de résidents reste toujours le même et participe aux différentes activités ensemble (repas, loisirs, etc.). Cela permet de circonscrire les interventions en cas d'écllosion.

Repas

Nous débutons la reprise graduelle des repas hors de la chambre. Étant donné le concept de bulle que nous avons l'obligation de suivre afin de faciliter la distanciation physique, certains résidents iront en salle à manger, d'autres dans le salon qui sera aménagé à cet effet pour prendre leurs repas.

Retour des services aux résidents

Après le retour des services de coiffure et de soins de pieds annoncés, les services d'optométrie, de dentisterie, massothérapie et autres sont aussi graduellement réorganisés. Les mêmes mesures de protection seront appliquées que celles annoncées pour les services de coiffure et de soins de pieds.

Retour des activités, des bénévoles et des dames de compagnie

Nous pouvons désormais reprendre les activités de groupe, en bulles. Cependant, **aucun membre des familles ne pourra participer aux activités et divers événements pour les résidents.**

Les bénévoles et dames de compagnie pourront revenir, s'ils le désirent, de même que les chanteurs. Les activités d'horticulture, de zoothérapie, de musicothérapie pourront reprendre selon les disponibilités de ces professionnels.

Ils devront tous passer par un processus semblable aux familles, soit suivre les formations sur l'hygiène des mains et les ÉPI avant d'être autorisé à revenir, devront limiter leur déplacement entre les étages, etc.

Sorties à l'extérieur

Les sorties sans supervision du CHSLD et pour un séjour à l'extérieur de plus de 24 heures sont maintenant autorisés. Nous vous demandons de vous coordonner à l'avance avec la coordonnatrice de site pour que ces sorties puissent être organisées.

Dans vos sorties avec les résidents, vous devrez suivre les mesures de prévention et contrôle des infections suivantes : l'hygiène des mains avant et après la sortie, la distanciation physique et le port du masque.

Cependant, lors de vos visites, nous aimerions vous rappeler que vous ne pouvez malheureusement pas sortir pour aller sur la terrasse ou le balcon avec le résident. Nous sommes encore tenus à des règles de circulation strictes pour éviter les risques de propagation de la COVID-19, qui, nous vous le rappelons, est toujours une possibilité malgré le déconfinement.

Les sorties extérieures des résidents sont planifiées et effectuées par nos équipes selon un horaire déjà établi, sur la terrasse de leur unité, car ils ne peuvent pas se promener d'un étage à l'autre.

Au plaisir de vous revoir dans nos établissements, tout en étant prudents!